



Communication CFE-CGC

EXPERIS MET LE CAP SUR LA PERFORMANCE ET LA LA PRODUCTIVITÉ



Chères et chers collègues,

En ce début d'année, nous souhaitons vous adresser nos vœux les plus sincères. Que 2025 soit une année de solidarité, de justice sociale et de progrès pour tous.

Nous continuerons à défendre vos droits, à œuvrer pour de meilleures conditions de travail et à faire entendre vos voix. Ensemble, nous restons unis et déterminés à faire face aux défis à venir. Que cette nouvelle année vous apporte santé, épanouissement et réussite, tant sur le plan professionnel que personnel.

Restons mobilisés pour construire un avenir plus juste et équitable pour tous !

La Direction Experis met le cap sur la productivité à Center Parcs.

À vous, qui y êtes conviés, souriez pour faire honneur aux usages du protocole. On vous parlera sans doute des bonnes pratiques pour améliorer les performances organisationnelles et comment augmenter la productivité, mais ils ne vous diront rien sur la qualité de vie au travail (QVCT) qui impacte la motivation et l'engagement de nos collègues. Ils ne vous diront pas non plus grand-chose sur les difficultés pour motiver et retenir les talents au sein de l'entreprise.

Un constat affligeant, une absence totale d'une politique de gestion de carrière et de parcours professionnels. Les salarié(e)s ont l'impression de ne pas avoir de perspectives d'évolution claire. Quant au dialogue social, il est tout simplement inexistant.



Les conditions de travail chez Experis

L'année 2025 repart visiblement dans le même contexte que l'année 2024 où les tensions professionnelles sont de plus en plus présentes. Le stress, la surcharge de travail et le burn-out frappent de plus en plus nos collègues, dans tous les secteurs, sans distinction.

Nous savons que la pression est forte, que les exigences ne cessent d'augmenter et que la santé mentale et physique des collègues est mise à rude épreuve. Pourtant, face à ces difficultés, en tant que syndicat, nous nous engageons plus que jamais à défendre votre bien-être et vos droits face à ces enjeux.

Les ruptures conventionnelles

Depuis plusieurs mois, nous constatons une tendance inquiétante dans notre entreprise : la multiplication des ruptures conventionnelles qui ne sont pas véritablement des choix libres, mais des décisions imposées sous pression. Nombre de nos collègues se voient contraints de signer des accords de rupture conventionnelle, souvent dans un contexte de stress, de pression ou de menaces voilées de licenciement. Ces situations de "ruptures forcées" mettent en lumière une gestion des ressources humaines de plus en plus orientée vers la réduction des effectifs, au détriment du respect des droits et de la dignité des salarié(e)s.

Nous dénonçons fermement cette dérive, qui transforme ce mécanisme, initialement pensé pour être un accord amiable, en une solution subie, sans véritable liberté de choix pour les salariés.

Les ruptures conventionnelles doivent être un moyen de quitter l'entreprise de manière sereine et équitable, et non une manière déguisée de forcer des départs pour alléger les coûts ou contourner des procédures de licenciement.

Évolution des salaires, Inégalités de revenus

Depuis trop longtemps, nous assistons à une situation où les salaires sont considérés comme une variable d'ajustement dans la gestion des coûts de entreprise. Lorsqu'il s'agit de faire face à des difficultés économiques, les premières victimes sont souvent les salariés : salaires précaires, réductions et suppressions des primes quand celles-ci existent, baisses de l'enveloppe des augmentations lors des (NAO), voire inégalités salariales accrues.

Cette logique est inacceptable, les salarié(e)s ne doivent pas être sacrifiés pour préserver les profits d'une entreprise. Le salaire n'est pas un coût à minimiser, mais un droit à respecter. Chaque salarié, quelle que soit sa fonction, doit pouvoir vivre décemment de son travail, sans être soumis à des décisions économiques qui mettent en péril ses conditions de vie et d'existence.

Notre engagement pour cette année :

- *Mettre en lumière les pressions subies par les salariés : Nous travaillerons à recueillir vos témoignages pour dénoncer ces pratiques et défendre ceux qui se retrouvent dans des situations de rupture forcée.*
- *Informier et accompagner : Nous mettrons en place des sessions d'information et des dispositifs d'accompagnement pour que vous soyez pleinement conscients de vos droits et des alternatives à la rupture conventionnelle, si celle-ci est subie sous pression.*
- *Revendiquer une régulation stricte de la pratique : Nous poursuivrons nos efforts pour que les ruptures conventionnelles ne soient pas utilisées comme un outil de gestion à court terme au détriment de la stabilité professionnelle des salarié(e)s.*

Nous appelons à une plus grande transparence et à un respect total des droits des salariés.

Si vous êtes confrontés à ce type de situation, sachez que vous n'êtes pas seuls et que nous serons là pour vous conseiller et vous soutenir.



Pour contacter la CFE-CGC

<https://experis.fieci-cfecgc.org/contact/>

ou

cfe-cgc-experis@experisfrance.fr